

La régénération des cellules de charbon actif utilisées comme pièges à iode

Le procédé **WASOL®** a été mis au point par la société BERNATOM pour effectuer la régénération des cellules de charbon actif dans les Centres Nucléaires de Production d'Électricité et les centres du Commissariat à l'Énergie Atomique.



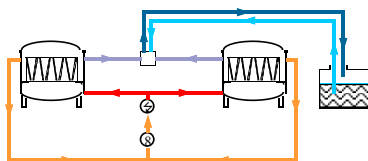
SCHÉMA DE PRINCIPE DU PROCÉDÉ WASOL®

Phase de réactivation — 1 cellule (600x600x300)

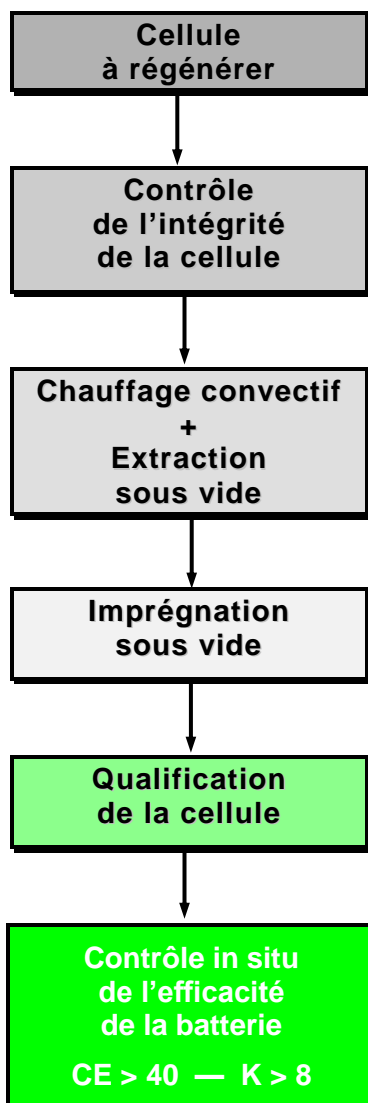
- 1) Chauffage convectif en circuit fermé
- 2) Extraction sous vide et récupération des polluants

Phase de ré-imprégnation

sous vide — 4 cellules



Capacité de régénération : 4 filtres par jour



Le procédé **WASOL®** est le traitement de régénération sur site des cellules de charbon actif destinées au piégeage des composés iodés radioactifs dans les effluents gazeux des zones contrôlées.

Après une réactivation (*polluants récupérés dans une phase aqueuse*), le charbon actif de la cellule est ré-imprégné.

Tout piège à iode régénéré par le procédé **WASOL®** répond aux clauses du cahier des charges imposé à une cellule neuve, en particulier la mesure du Coefficient d'Épuration effectuée par le Commissariat à l'Énergie Atomique (IRSN) et le contrôle d'efficacité in situ selon la norme AFNOR M 62-206.

LES AVANTAGES DU PROCÉDÉ WASOL®

ÉCONOMIQUE

- Réduction des coûts d'achat et de mise en déchets
- Allongement de la durée de vie des cellules
- Utilise comme seule source d'énergie l'électricité

ÉCOLOGIQUE

- Recyclage multiple des cellules
- Réduction du volume des déchets
- Régénération avec récupération des polluants

SIMPLE ET MOBILE

- Occupe une surface d'environ 30 m²
- Facilement transportable d'un site à un autre

UNE PRESTATION GLOBALE

- Mise en œuvre du procédé par nos spécialistes

Ces informations correspondent à l'état actuel de nos connaissances et n'ont d'autre but que de vous renseigner sur nos produits et leurs possibilités d'application. Elles ne sauraient donc constituer un engagement de notre part sur des propriétés précises ou leur adaptation à une utilisation déterminée ou un quelconque engagement contractuel de notre société. Il appartient à l'utilisateur de s'assurer des droits de protection industriels éventuellement existants et de respecter les lois et prescriptions existantes. La société décline toute responsabilité du fait d'un dommage lié à la manipulation ou à la mauvaise utilisation de ces produits en considération notamment des données particulières de chaque utilisateur ou chantier. Nous nous réservons le droit d'apporter aux produits que nous commercialisons les modifications appropriés à leur utilisation optimale. La qualité de nos produits est garantie dans le cadre de nos conditions générales de vente.